|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Bureau des radiocommunications (BR)** | | |
| Circulaire administrative  **CACE/617** | | Le 28 juin 2013 |
|  | | |
|  | | |
| **Aux Administrations des Etats Membres de l'UIT, aux Membres du Secteur des radiocommunications et aux Associés de l'UIT‑R participant aux travaux de la Commission d'études 1 des radiocommunications** | | |
|  | | |
|  | | |
| Sujet: | **Commission d'études 1 des radiocommunications (Gestion du spectre)**  **– Proposition d'adoption par correspondance d'un projet de Recommandation UIT-R révisée** | |
|  |
|  |
|  | | |
|  | | |

A sa réunion tenue le 12 juin 2013, la Commission d'études 1 des radiocommunications a décidé de demander l'adoption d'un projet de Recommandation UIT-R révisée conformément au § 10.2.3 de la Résolution UIT-R 1-6 (Procédure d'adoption par une Commission d'études par correspondance). Le  titre et le résumé du projet de Recommandation figurent dans l'Annexe de cette lettre.

La période d'examen, de deux mois, se terminera le 28 août 2013. Si, au cours de cette période, aucun Etat Membre ne soulève d'objection, la procédure d'approbation par voie de consultation, prévue au § 10.4.5 de la Résolution UIT-R 1-6 sera engagée.

Un Etat Membre qui soulève une objection au sujet de l'adoption du projet de Recommandation est prié d'informer le Directeur et le Président de la Commission d'études des raisons de cette objection.

Toute organisation membre de l'UIT ayant connaissance d'un brevet détenu en son sein ou par d'autres organismes, et susceptible de se rapporter complètement ou en partie à des éléments d'un projet de Recommandation mentionnés dans la présente lettre, est priée de transmettre lesdites informations au Secrétariat dans les meilleurs délais. La politique commune en matière de brevets de l'UIT‑T/UIT‑R/ISO/CEI est disponible à l'adresse:  
<http://www.itu.int/en/ITU-T/ipr/Pages/policy.aspx>

François Rancy  
Directeur

**Annexe:** Titre et résumé du projet de Recommandation

**Document:** Document 1/65(Rév.1)

Ce document est disponible en format électronique à l'adresse:<http://www.itu.int/md/R12-SG01-C/en>

**Distribution:**

– Administrations des Etats Membres de l'UIT et Membres du Secteur des radiocommunications participant aux travaux de la Commission d'études 1 des radiocommunications  
– Associés de l'UIT-R participant aux travaux de la Commission d'études 1 des radiocommunications

– Président et Vice‑Présidents de la Commission d'études 1 des radiocommunications   
– Président et Vice-Présidents de la Réunion de préparation à la Conférence

– Membres du Comité du Règlement des radiocommunications

– Secrétaire général de l'UIT, Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunications, Directeur du Bureau de développement des télécommunications

Annexe  
  
Titre et résumé du projet de Recommandation

Projet de révision de la Recommandation ITU-R SM.575-1 Doc. 1/65(Rév.1)

**Protection des stations fixes de contrôle des émissions contre les brouillages**

L'utilisation croissante de récepteurs de contrôle à large bande et le déploiement de réseaux de radiocommunication cellulaire requièrent un examen plus différencié de l'environnement du site de contrôle prévu. En conséquence, il est proposé de réviser la Recommandation [UIT-R SM.575-1](http://www.itu.int/rec/R-REC-SM.575/en) dans son intégralité.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_